ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **MONTFORT SUR RISLE** (Département de l'Eure – Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	18 septembre 2017 – sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section **A 371** pour une contenance de 2 119 m², sise 99 rue Saint Pierre sur le territoire communal et supportant une maison d'habitation et un hangar.
PLU :	Zone UP, caractérisée par un tissu lâche et comprenant des constructions principalement à usage d'habitations. Elle correspond au quartier de Soquence.
PROJET :	Construction des ateliers communaux, actuellement hébergés dans une chaumière du Château La Motte. Le projet répond à un réel besoin de surface pour entreposer le matériel et les engins de la commune. Il pourrait également être envisagé un projet d'habitat à condition de réhabiliter la maison d'habitation.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**20 décembre 2017 – Avis favorable**
PROPRIÉTAIRE :	**Monsieur Franck DELISLE** (en liquidation judiciaire)
ÉVALUATION DOMANIALE :	Prix en deçà du seuil de consultation obligatoire de France Domaines. **13 novembre 2017** – Ordonnance du Juge Commissaire de la procédure de liquidation judiciaire validant le prix de 47 600 €.
IMPUTATION :	**Compte n° 924 502 - MONTFORT SUR RISLE "99 Rue Saint Pierre"** **Enveloppe projet : 51 000 €**

ROUEN le 29 janvier 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

/FDL